

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 197

présenté par

Mme Genevard, M. Straumann, Mme Corneloup, M. Bazin, M. Cattin, Mme Anthoine,  
Mme Bazin-Malgras, M. Reiss, M. de la Verpillière, M. Ramadier, M. Hetzel, M. Cinieri,  
M. Viala, Mme Le Grip, Mme Valérie Boyer, M. Quentin, M. Door, M. Sermier, Mme Dalloz et  
M. Le Fur

-----

**ARTICLE 24**

À l'alinéa 2, substituer à la quatrième occurrence du mot :

« à »

le mot :

« de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel. Il s'agit d'une correction de ce qui semble être une coquille du projet de loi. En effet, l'expression « représentation à la personne » n'a aucun sens juridique. En droit, on parle de « représentation de la personne ».